

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par
Mme K/Bidi et M. Maillot

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« d'activité »

les mots :

« de mesures d'accompagnement au retour à l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous entendons remplacer la notion bien trop vague d' « activité » prévue dans la version initiale du texte. Nous souhaitons en effet que ces heures se tournent vers l'accompagnement du demandeur d'emploi et ne se transforme pas au fil des décrets d'application en la possibilité de faire travailler les demandeurs d'emploi sans rémunération et sans leur consentement.